

Image not found or type unknown



PREVOYANCE AXA (I.J. en cas de maladie ou d'accident)

Par **TINNOU**, le **06/04/2012** à **22:50**

Bonjour,

J'ai souscrit il y a 20 ans un contrat de prevoyance (versement I.J en cas de maladie). Je suis malade depuis décembre 2009 (tumeur cérébrale). je ne me rappelais pas que ce contrat se terminait le 1er février 2012, donc sans m'avertir, la compagnie a cessé de me verser mes I.J.

En a-t-elle le droit compte tenu de mon état de santé ? Ne devait-elle pas me proposer de prolonger ce contrat ?

Merci de vos réponses et de me dire qu'elle est la marche à suivre